



DIAG.MC2

Votre diagnostic immobilier

## Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

N° : .....20/MMA/2242/GOUZALE  
 Valable jusqu'au : .....05/06/2030  
 Type de bâtiment : .....Habitation (en maison individuelle)  
 Année de construction : ...1975 - 1977  
 Surface habitable : .....89 m<sup>2</sup>  
 Adresse : .....532 AVENUE GENERAL DE  
 GAULLE  
 34400 LUNEL (France)

Date (visite) : .....03/06/2020  
 Diagnostiqueur : ..MAINI MARC  
 Certification : I.Cert n°CPDI 3367 obtenue le12/06/2015  
 Signature :



**Propriétaire :**  
 Nom : .....Mr GOUZALE  
 Adresse : .....532 AVENUE GENERAL DE  
 GAULLE  
 34400 LUNEL (France)

**Propriétaire des installations communes (s'il y a lieu) :**  
 Nom : .....  
 Adresse : .....

### Consommations annuelles par énergie

Obtenues par la méthode 3CL-DPE, version 1.3, estimées à l'immeuble / au logement, prix moyens des énergies indexés au 15 Août 2015

	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie
	détail par énergie et par usage en kWh <sub>EF</sub>	détail par énergie et par usage en kWh <sub>EP</sub>	
<b>Chauffage</b>	Electricité : 2 201 kWh <sub>EF</sub> Bois : 7 877 kWh <sub>EF</sub>	13 555 kWh <sub>EP</sub>	615 €
<b>Eau chaude sanitaire</b>	Electricité : 2 404 kWh <sub>EF</sub>	6 202 kWh <sub>EP</sub>	263 €
<b>Refroidissement</b>	-	-	-
<b>CONSOMMATION D'ENERGIE POUR LES USAGES RECENSÉS</b>	Electricité : 4 605 kWh <sub>EF</sub> Bois : 7 877 kWh <sub>EF</sub>	19 758 kWh <sub>EP</sub>	1 002 € (dont abonnement: 124 €)

### Consommations énergétiques

(En énergie primaire)

Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Consommation conventionnelle : **221 kWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup>.an**  
sur la base d'estimations à l'immeuble / au logement

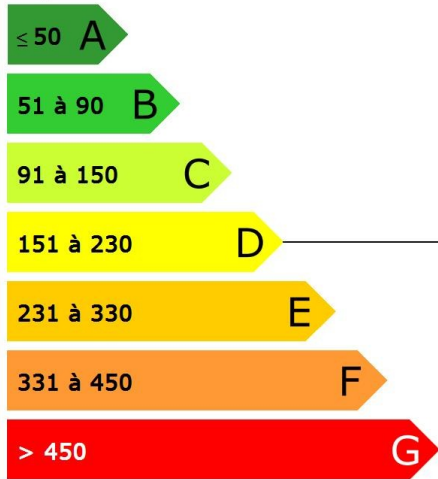
### Émissions de gaz à effet de serre

(GES)

Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Estimation des émissions : **6 kg<sub>éqCO2</sub>/m<sup>2</sup>.an**

**Logement économe**

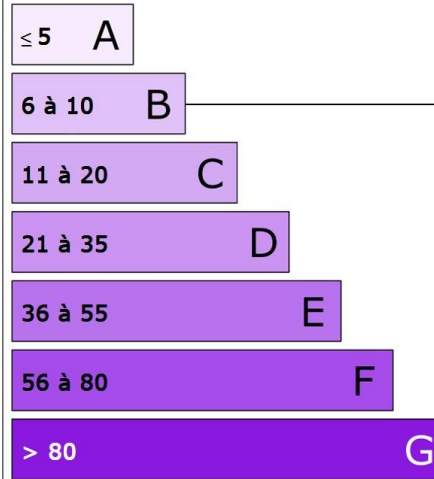


Logement

**221**  
kWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup>.an

**Logement énergivore**

**Faible émission de GES**



Logement

**6**  
kg<sub>éqCO<sub>2</sub></sub>/m<sup>2</sup>.an

**Forte émission de GES**

# Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

## Descriptif du logement et de ses équipements

Logement	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, ventilation
<b>Murs :</b> Bloc béton creux d'épaisseur 20 cm ou moins donnant sur un garage avec isolation intérieure (4 cm) Bloc béton creux d'épaisseur 20 cm ou moins donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure (5 cm) Pierre de taille d'épaisseur 30 cm donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure (5 cm) Bloc béton creux d'épaisseur 20 cm ou moins non isolé donnant sur une véranda Bloc béton creux d'épaisseur 20 cm ou moins donnant sur une véranda avec isolation intérieure (5 cm) Bloc béton creux d'épaisseur 20 cm ou moins donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure (4 cm)	<b>Système de chauffage :</b> Poêle / Insert bois (système individuel)  Convecteurs électriques NFC (système individuel)	<b>Système de production d'ECS :</b> Chauffe-eau électrique récent installé il y a moins de 5 ans (système individuel)
<b>Toiture :</b> Plafond en plaque de plâtre donnant sur un comble faiblement ventilé avec isolation extérieure (20 cm) Combles aménagés sous rampants donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure (16 cm)		
<b>Menuiseries :</b> Porte(s) bois opaque pleine Fenêtres battantes bois, en survitrage Fenêtres battantes bois, double vitrage	<b>Système de refroidissement :</b> Néant	<b>Système de ventilation :</b> VMC SF Auto réglable après 82
<b>Plancher bas :</b> Dalle béton donnant sur un terre-plein avec isolation sous chape flottante	<b>Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint :</b> Néant	

### Énergies renouvelables

Quantité d'énergie d'origine renouvelable : 88,5 kWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup>.an  
(une partie des ENR reste non comptabilisée)

Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables :  
Poêle / Insert bois (système individuel)

### Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

### Consommation conventionnelle

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu.

Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

### Conditions standard

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

### Constitution des étiquettes

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

### Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course. L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

### Usages recensés

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement.

Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

### Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps.

La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêt en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

### Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.

DIAG.MC2

39 rue de Toscane-30129 MANDUEL

Tel.: 06 59 85 06 39

N°SIREN 820 982 601

contact@diag-mc2.fr

Site internet: www.diag-mc2.fr

Compagnie d'assurance: GAN

N° de police: A03385 032 752

3/10

Dossier

20/MMA/2242/GOUZALE

Rapport du : 06/06/2020

# Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

## Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

### Chauffage

- Réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

### Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

### Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.

- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et de nettoyer régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

### Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

### Autres usages

#### Éclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

#### Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

#### Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

# Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

## Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres. Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte. Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises. Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.). La TVA est comptée au taux en vigueur.

Mesures d'amélioration	Nouvelle conso. Conventiionnelle	Effort d'investissement*	Économies	Rapidité du retour sur investissement*	Crédit d'impôt
Isolation des murs par l'extérieur Recommandation : Si un ravalement de façade est prévu, effectuez une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux de baie quand cela est possible. Détail : Ce type d'isolation est avantageux car protège le mur des variations climatiques et supprime les ponts thermiques. Pour bénéficier du crédit d'impôts, il faut atteindre une résistance thermique supérieure à 3,7 m².K/W.	<b>213</b>	€€	⚡	🟢	<b>30%</b>
Isolation des murs par l'extérieur Recommandation : Si un ravalement de façade est prévu, effectuez une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux de baie quand cela est possible. Détail : Ce type d'isolation est avantageux car protège le mur des variations climatiques et supprime les ponts thermiques. Pour bénéficier du crédit d'impôts, il faut atteindre une résistance thermique supérieure à 3,7 m².K/W.	<b>216</b>	€€€	⚡	🟢	<b>30%</b>
Isolation des murs par l'extérieur Recommandation : Si un ravalement de façade est prévu, effectuez une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux de baie quand cela est possible. Détail : Ce type d'isolation est avantageux car protège le mur des variations climatiques et supprime les ponts thermiques. Pour bénéficier du crédit d'impôts, il faut atteindre une résistance thermique supérieure à 3,7 m².K/W.	<b>215</b>	€€€	⚡	🟢	<b>30%</b>
Isolation des murs par l'intérieur Recommandation : Envisager une isolation des murs par l'intérieur. Détail : Pour bénéficier du crédit d'impôts, il faut atteindre une résistance thermique supérieure à 3,7 m².K/W.	<b>212</b>	€€	⚡	🟢🟢🟢	<b>30%</b>
Isolation des murs par l'extérieur Recommandation : Si un ravalement de façade est prévu, effectuez une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux de baie quand cela est possible. Détail : Ce type d'isolation est avantageux car protège le mur des variations climatiques et supprime les ponts thermiques. Pour bénéficier du crédit d'impôts, il faut atteindre une résistance thermique supérieure à 3,7 m².K/W.	<b>214</b>	€€	⚡	🟢	<b>30%</b>
Isolation des murs par l'extérieur Recommandation : Si un ravalement de façade est prévu, effectuez une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux de baie quand cela est possible. Détail : Ce type d'isolation est avantageux car protège le mur des variations climatiques et supprime les ponts thermiques. Pour bénéficier du crédit d'impôts, il faut atteindre une résistance thermique supérieure à 3,7 m².K/W.	<b>216</b>	€€€	⚡	🟢	<b>30%</b>
Isolation des murs par l'extérieur Recommandation : Si un ravalement de façade est prévu, effectuez une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux de baie quand cela est possible. Détail : Ce type d'isolation est avantageux car protège le mur des variations climatiques et supprime les ponts thermiques. Pour bénéficier du crédit d'impôts, il faut atteindre une résistance thermique supérieure à 3,7 m².K/W.	<b>219</b>	€€	⚡	🟢	<b>30%</b>
Isolation des murs par l'extérieur Recommandation : Si un ravalement de façade est prévu, effectuez une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux de baie quand cela est possible. Détail : Ce type d'isolation est avantageux car protège le mur des variations climatiques et supprime les ponts thermiques. Pour bénéficier du crédit d'impôts, il faut atteindre une résistance thermique supérieure à 3,7 m².K/W.	<b>216</b>	€€	⚡	🟢	<b>30%</b>
Isolation des murs par l'extérieur Recommandation : Si un ravalement de façade est prévu, effectuez une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux de baie quand cela est possible. Détail : Ce type d'isolation est avantageux car protège le mur des variations climatiques et supprime les ponts thermiques. Pour bénéficier du crédit d'impôts, il faut atteindre une résistance thermique supérieure à 3,7 m².K/W.	<b>214</b>	€€	⚡	🟢	<b>30%</b>
Isolation des murs par l'extérieur Recommandation : Si un ravalement de façade est prévu, effectuez une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux de baie quand cela est possible. Détail : Ce type d'isolation est avantageux car protège le mur des variations climatiques et supprime les ponts thermiques. Pour bénéficier du crédit d'impôts, il faut atteindre une résistance thermique supérieure à 3,7 m².K/W.	<b>214</b>	€€	⚡	🟢	<b>30%</b>
Isolation des murs par l'extérieur Recommandation : Si un ravalement de façade est prévu, effectuez une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux de baie quand cela est possible. Détail : Ce type d'isolation est avantageux car protège le mur des variations climatiques et supprime les ponts thermiques. Pour bénéficier du crédit d'impôts, il faut atteindre une résistance thermique supérieure à 3,7 m².K/W.	<b>217</b>	€€	⚡	🟢	<b>30%</b>

Recommandation : Si un ravalement de façade est prévu, effectuez une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux de baie quand cela est possible.

Détail : Ce type d'isolation est avantageux car protège le mur des variations climatiques et supprime les ponts thermiques. Pour bénéficier du crédit d'impôts, il faut atteindre une résistance thermique supérieure à 3,7 m<sup>2</sup>.K/W.

Isolation des murs par l'extérieur **217** **€€** **☐** **☺** **30%**

Recommandation : Si un ravalement de façade est prévu, effectuez une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux de baie quand cela est possible.

Détail : Ce type d'isolation est avantageux car protège le mur des variations climatiques et supprime les ponts thermiques. Pour bénéficier du crédit d'impôts, il faut atteindre une résistance thermique supérieure à 3,7 m<sup>2</sup>.K/W.

Remplacement vitrages par double-vitrage VIR **221** **€€** **☐** **☺** **30%**

Recommandation : Il faut remplacer les vitrages existants par des doubles-vitrages peu émissif pour avoir une meilleure performance thermique.

Détail : Lors du changement, prévoir des entrées d'air de manière à garantir un renouvellement d'air minimal. Pour bénéficier du crédit d'impôts, une performance thermique minimum est exigée. L'amélioration de la performance thermique des baies vitrées permet surtout de réduire l'effet "paroi froide" en hiver et donc d'abaisser les températures de consigne.

- **221** **-** **☐** **-**

Recommandation :

Détail :

Envisager un ECS solaire **177** **€€€** **☐☐** **☺** **30%**

Recommandation : Envisager une installation d'eau chaude sanitaire solaire.

Détail : Depuis plusieurs années déjà, on se préoccupe d'économiser l'énergie et de limiter les émissions de gaz à effet de serre. Les recherches ont permis de suivre des pistes prometteuses, d'élaborer des techniques performantes utilisant l'énergie solaire. Ainsi, selon les régions, le recours à l'énergie solaire permet d'envisager des économies d'énergie de l'ordre de 20 à 40 %. (ADEME). Sachez de plus que des aides financières vous permettront de financer plus facilement votre installation.

Remplacement de l'ECS existant par un ECS thermodynamique **182** **€€€** **☐☐** **☺** **-**

Recommandation : Lors du remplacement envisager un équipement performant type ECS thermodynamique.

Détail : Remplacer par un ballon type NFB (qui garantit un bon niveau d'isolation du ballon) ou chauffe-eau thermodynamique. Un ballon vertical est plus performant qu'un ballon horizontal. Il est recommandé de régler la température à 55°C et de le faire fonctionner de préférence pendant les heures creuses. Pendant les périodes d'inoccupation importante, vous pouvez arrêter le système de chaude sanitaire et faire une remise en température si possible à plus de 60°C avant usage.

Installation d'une VMC hygroréglable **208** **€€** **☐** **☺☺☺** **-**

Recommandation : Mettre en place une ventilation mécanique contrôlée hygroréglable.

Détail : La VMC permet de renouveler l'air intérieur en fonction de l'humidité présente dans les pièces. La ventilation en sera donc optimum, ce qui limite les déperditions de chaleur en hiver

\* Calculé sans tenir compte d'un éventuel crédit d'impôt

Légende		
Économies	Effort d'investissement	Rapidité du retour sur investissement
☐ : moins de 100 € TTC/an	€ : moins de 200 € TTC	☺☺☺☺ : moins de 5 ans
☐☐ : de 100 à 200 € TTC/an	€€ : de 200 à 1000 € TTC	☺☺☺ : de 5 à 10 ans
☐☐☐ : de 200 à 300 € TTC/an	€€€ : de 1000 à 5000 € TTC	☺☺ : de 10 à 15 ans
☐☐☐☐ : plus de 300 € TTC/an	€€€€ : plus de 5000 € TTC	☺ : plus de 15 ans

**Commentaires** Néant

**Références réglementaires et logiciel utilisés :** Article L134-4-2 du CCH et décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, arrêté du 27 janvier 2012 relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêté du 17 octobre 2012, arrêté du 1er décembre 2015, 22 mars 2017, arrêts du 8 février 2012, décret 2006-1653, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010. Logiciel utilisé : LICIEL Diagnostics v4.

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : [http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste\\_eie.asp](http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp)

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y !

[www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

Pour plus d'informations : [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr) ou [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

DIAG.MC2

39 rue de Toscane-30129 MANDUEL

Tel.: 06 59 85 06 39

N°SIREN 820 982 601

contact@diag-mc2.fr

Site internet: [www.diag-mc2.fr](http://www.diag-mc2.fr)

Compagnie d'assurance: GAN

N° de police: A03385 032 752

**6/10**

Dossier

20/MMA/2242/GOUZALE

Rapport du : 06/06/2020

Nota : *Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par I.Cert - Centre Alphasis - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE (détail sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr) programme n°4-4-11)*

# Diagnostic de performance énergétique

## Fiche Technique

Cette page recense les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur dans la méthode de calcul pour en évaluer la consommation énergétique.

En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr).

Données d'entrée	Valeurs renseignées	
Département	34 Hérault	
Altitude	15 m	
Type de bâtiment	Maison Individuelle	
Année de construction	1975 - 1977	
Surface habitable du lot	89 m <sup>2</sup>	
Nombre de niveau	2	
Hauteur moyenne sous plafond	2,54 m	
Nombre de logement du bâtiment	1	
Caractéristiques des murs	Bloc béton creux d'épaisseur 20 cm ou moins donnant sur un garage avec isolation intérieure (4 cm) Surface : 12 m <sup>2</sup> , Donnant sur : un garage, U : 0,74 W/m <sup>2</sup> °C, b : 1	
	Bloc béton creux d'épaisseur 20 cm ou moins donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure (5 cm) Surface : 16 m <sup>2</sup> , Donnant sur : l'extérieur, U : 0,62 W/m <sup>2</sup> °C, b : 1	
	Pierre de taille d'épaisseur 30 cm donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure (5 cm) Surface : 18 m <sup>2</sup> , Donnant sur : l'extérieur, U : 0,61 W/m <sup>2</sup> °C, b : 1	
	Bloc béton creux d'épaisseur 20 cm ou moins non isolé donnant sur une véranda Surface : 6 m <sup>2</sup> , Donnant sur : une véranda, U : 2 W/m <sup>2</sup> °C, b : 0,9	
	Bloc béton creux d'épaisseur 20 cm ou moins donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure (5 cm) Surface : 16 m <sup>2</sup> , Donnant sur : l'extérieur, U : 0,62 W/m <sup>2</sup> °C, b : 1	
	Bloc béton creux d'épaisseur 20 cm ou moins donnant sur une véranda avec isolation intérieure (5 cm) Surface : 7 m <sup>2</sup> , Donnant sur : une véranda, U : 0,62 W/m <sup>2</sup> °C, b : 0,95	
	Bloc béton creux d'épaisseur 20 cm ou moins donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure (4 cm) Surface : 8 m <sup>2</sup> , Donnant sur : l'extérieur, U : 0,74 W/m <sup>2</sup> °C, b : 1	
	Bloc béton creux d'épaisseur 20 cm ou moins donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure (5 cm) Surface : 12 m <sup>2</sup> , Donnant sur : l'extérieur, U : 0,62 W/m <sup>2</sup> °C, b : 1	
	Bloc béton creux d'épaisseur 20 cm ou moins donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure (5 cm) Surface : 12 m <sup>2</sup> , Donnant sur : l'extérieur, U : 0,62 W/m <sup>2</sup> °C, b : 1	
	Bloc béton creux d'épaisseur 20 cm ou moins donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure (5 cm) Surface : 7 m <sup>2</sup> , Donnant sur : l'extérieur, U : 0,62 W/m <sup>2</sup> °C, b : 1	
	Bloc béton creux d'épaisseur 20 cm ou moins donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure (5 cm) Surface : 6 m <sup>2</sup> , Donnant sur : l'extérieur, U : 0,62 W/m <sup>2</sup> °C, b : 1	
	Dalle béton donnant sur un terre-plein avec isolation sous chape flottante Surface : 75 m <sup>2</sup> , Donnant sur : un terre-plein, U : 0,37 W/m <sup>2</sup> °C, b : 1	
	Caractéristiques des plafonds	Plafond en plaque de plâtre donnant sur un comble faiblement ventilé avec isolation extérieure (20 cm) Surface : 75 m <sup>2</sup> , Donnant sur : un comble faiblement ventilé, U : 0,19 W/m <sup>2</sup> °C, b : 0,95
		Combles aménagés sous rampants donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure (16 cm) Surface : 14 m <sup>2</sup> , Donnant sur : l'extérieur, U : 0,23 W/m <sup>2</sup> °C, b : 1
Caractéristiques des baies	Fenêtres battantes bois, orientées Nord, en survitrage Surface : 2,29 m <sup>2</sup> , Orientation : Nord, Inclinaison : > 75 °, Ujn : 2,6 W/m <sup>2</sup> °C, Uw : 3,3 W/m <sup>2</sup> °C, b : 1	
	Fenêtres battantes bois, orientées Sud, en survitrage Surface : 2,04 m <sup>2</sup> , Orientation : Sud, Inclinaison : > 75 °, Ujn : 2,6 W/m <sup>2</sup> °C, Uw : 3,3 W/m <sup>2</sup> °C, b : 1	
	Fenêtres battantes bois, orientées Est, en survitrage Surface : 4,48 m <sup>2</sup> , Orientation : Est, Inclinaison : > 75 °, Ujn : 2,6 W/m <sup>2</sup> °C, Uw : 3,3 W/m <sup>2</sup> °C, b : 1	
	Fenêtres battantes bois, orientées Ouest, en survitrage Surface : 1,09 m <sup>2</sup> , Orientation : Ouest, Inclinaison : > 75 °, Ujn : 3,3 W/m <sup>2</sup> °C, Uw : 3,3 W/m <sup>2</sup> °C, b : 0,95	
	Fenêtres battantes bois, orientées Est, double vitrage Surface : 0,45 m <sup>2</sup> , Orientation : Est, Inclinaison : > 75 °, Ujn : 3,1 W/m <sup>2</sup> °C, Uw : 3,1 W/m <sup>2</sup> °C, b : 1	
	Fenêtres battantes bois, orientées Ouest, double vitrage	

DIAG.MC2

39 rue de Toscane-30129 MANDUEL

Tel.: 06 59 85 06 39

N°SIREN 820 982 601

contact@diag-mc2.fr

Site internet: www.diag-mc2.fr

Compagnie d'assurance: GAN

N° de police: A03385 032 752

**8/10**

Dossier

20/MMA/2242/GOUZALE

Rapport du : 06/06/2020



	Surface : 1,35 m <sup>2</sup> , Orientation : Ouest, Inclinaison : > 75 °, Ujn : 2,5 W/m <sup>2</sup> C, Uw : 3,1 W/m <sup>2</sup> C, b : 1
Caractéristiques des portes	Porte(s) bois opaque pleine Surface : 2,05 m <sup>2</sup> , U : 3,5 W/m <sup>2</sup> C, b : 1 Porte(s) bois opaque pleine Surface : 1,69 m <sup>2</sup> , U : 3,5 W/m <sup>2</sup> C, b : 0,95
Caractéristiques des ponts thermiques	Définition des ponts thermiques Liaison Mur Nord / Fenêtres Nord : Psi : 0, Linéaire : 6,08 m, Liaison Mur Sud / Fenêtres Sud : Psi : 0, Linéaire : 8,08 m, Liaison Mur Sud / Portes Sud : Psi : 0, Linéaire : 5,33 m, Liaison Mur Est / Fenêtres Est : Psi : 0, Linéaire : 12 m, Liaison Mur Ouest / Fenêtres Ouest : Psi : 0, Linéaire : 4,18 m, Liaison Mur Ouest / Portes Ouest : Psi : 0, Linéaire : 4,91 m, Liaison Mur Est / Fenêtres Est : Psi : 0, Linéaire : 2,8 m, Liaison Mur Ouest / Fenêtres Ouest : Psi : 0, Linéaire : 4,7 m, Liaison Mur Nord / Plancher_int : Psi : 0,92, Linéaire : 4,7 m, Liaison Mur Nord / Plancher : Psi : 0,08, Linéaire : 4,7 m, Liaison Mur Nord / Plancher : Psi : 0,08, Linéaire : 7,1 m, Liaison Mur Sud / Plancher : Psi : 0,08, Linéaire : 2,4 m, Liaison Mur Sud / Plancher : Psi : 0,47, Linéaire : 8,86 m, Liaison Mur Est / Plancher : Psi : 0,08, Linéaire : 7,88 m, Liaison Mur Ouest / Plancher : Psi : 0,08, Linéaire : 4,24 m, Liaison Mur Ouest / Plancher_int : Psi : 0,92, Linéaire : 3 m, Liaison Mur Ouest / Plancher : Psi : 0,08, Linéaire : 3 m, Liaison Mur Nord / Plancher_int : Psi : 0,92, Linéaire : 4,7 m, Liaison Mur Sud / Plancher_int : Psi : 0,92, Linéaire : 4,7 m, Liaison Mur Est / Plancher_int : Psi : 0,92, Linéaire : 3 m, Liaison Mur Ouest / Plancher_int : Psi : 0,92, Linéaire : 3 m
Caractéristiques de la ventilation	VMC SF Auto réglable après 82 Qvareq : 1,7, Smea : 2, Q4pa/m <sup>2</sup> : 461,9, Q4pa : 461,9, Hvent : 49,9, Hperm : 8
Caractéristiques du chauffage	Poêle / Insert bois (système individuel) Re : 0,95, Rr : 0,8, Rd : 1, Rg : 0,66, Pn : 0, Fch : 0 Convecteurs électriques NFC (système individuel) Re : 0,95, Rr : 0,99, Rd : 1, Rg : 1, Pn : 0, Fch : 0
Caractéristiques de la production d'eau chaude sanitaire	Chauffe-eau électrique récent installé il y a moins de 5 ans (système individuel) Beccs : 1478, Rd : 0,9, Rg : 1, Pn : 0, lecs : 1,63, Fecs : 0, Vs : 200L
Caractéristiques de la climatisation	Néant

Explications personnalisées sur les éléments pouvant mener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Un écart est possible entre les consommations issues de la simulation conventionnelle et celles issues des consommations réelles. En effet en fonction du taux d'occupation du nombre d'occupants, des habitudes et mode de vie, de la température de chauffage choisie par l'occupant ainsi que des consommations d'eau chaude sanitaire, les écarts peuvent être significatifs.

Tableau récapitulatif de la méthode à utiliser pour la réalisation du DPE :

	Bâtiment à usage principal d'habitation						Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal autre que d'habitation
	DPE pour un immeuble ou une maison individuelle		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel quand un DPE a été réalisé à l'immeuble	DPE non réalisé à l'immeuble		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel	
	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		
Calcul conventionnel		X	A partir du DPE à l'immeuble		X		
Utilisation des factures	X			X		X	X

Pour plus d'informations :  
[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr) rubrique performance énergétique

